

## **Fleur Pellerin va confier une mission à 2 parlementaires pour « réorganiser la filière de l'archéologie préventive »**

*Suite à la forte mobilisation des archéologues du 2 décembre dernier et à la réunion de négociation qui s'en est suivie, le Cabinet de Fleur Pellerin a produit un relevé de conclusion (cf. ci-dessous). La ministre ne semble pas en capacité de faire abroger la mesure 14 des nouvelles mesures dites « de simplification ». Sur l'évolution du dispositif de l'archéologie préventive, elle propose de missionner deux parlementaires pour faire des propositions de réforme avant que le projet de loi « patrimoine » ne soit soumis au parlement.*

On peut clairement se demander quel poids politique a aujourd'hui la ministre de la Culture au sein du gouvernement. Il n'y aura pas d'abrogation de la mesure 14 des nouvelles mesures de simplification, juste un engagement à ce qu'elle soit appliquée « dans le cadre qui fait consensus au sein de la communauté scientifique de l'archéologie ». Traduction : pour ne pas se déjuger, on garde cette mesure absurde mais on ne l'appliquera pas !

Le directeur de Cabinet de la ministre reconnaît par ailleurs que « le constat des dysfonctionnements liés à la loi de 2003 et à une concurrence non maîtrisée est partagé ». Pourtant, ce sont toujours les mêmes propositions qui sont avancées depuis plus d'un an, celles mises en avant lorsque le ministère assénait le constat erroné que tout allait bien dans le meilleur des mondes de l'archéologie.

Faire appel à des parlementaires est sans doute un moyen, pour la ministre de dépasser l'immobilisme et le conservatisme de sa propre administration. La réforme de 2001, qui allait profondément marquer l'archéologie française, avait ainsi été adoptée en prolongement d'un rapport indépendant. Pour l'intersyndicale, tout est cependant dans les termes et le calendrier de la mission qui sera confiée à ces parlementaires : pas de manœuvres dilatoires, on ne nous referra pas le coup du Livre blanc !

**L'intersyndicale appelle tous les personnels du service public de l'archéologie à amplifier la mobilisation, à durcir et multiplier les actions locales et à s'inscrire pleinement dans les actions nationales qui interviendront dès le mois de janvier !**

**Relevé de conclusions**  
**Rencontre entre l'intersyndicale de l'archéologie préventive et le cabinet de la ministre**  
**de la culture et de la communication**  
**Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2014**

**La mesure 14**

La ministre adressera dans les prochains jours une lettre au Premier ministre qui sera communiquée aux organisations syndicales et qui situera la mise en œuvre de cette mesure dans le cadre qui fait consensus au sein de la communauté scientifique de l'archéologie.

Comme cela avait déjà été indiqué, la ministre sollicitera en outre l'avis du CNRA.

---

**RAP**

Le recouvrement de la RAP connaît des améliorations depuis la rentrée 2014. Des mesures seront prises pour améliorer son suivi, en lien avec les autres ministères concernés.

---

**Effectifs dans les SRA et concours**

Un concours d'ingénieurs d'étude sera organisé en 2015 pour combler les postes vacants et prévoir les nombreux départs à la retraite (18 postes en 2016-2017 ; 9 pour 2018).

La mise en place de mobilités entre l'INRAP et les SRA sera poursuivie.

---

**Renforcement du contrôle scientifique et économique des opérateurs privés :**

Ce renforcement nécessite des dispositions législatives qui seront incluses dans la loi LCAP.

---

**Très grands déplacements :**

La direction de l'INRAP préparera une directive centrale de gestion, cadre de procédure de la mobilité au sein de l'établissement, qui sera examiné en comité technique, au premier trimestre de 2015.

Par ailleurs, un bilan annuel chiffré de la mobilité au sein de l'INRAP sera présenté au CHSCT et au CT de l'établissement.

---

## **L'avenir des SRA**

### **Il n'existe aucun projet de départementalisation des SRA.**

La question des SRA installés dans des préfectures qui ne seront plus chef lieu de région sera traitée dans le cadre du rapport en cours des inspections générales (mars 2015) comme pour tous les services régionaux de l'Etat

---

## **La CNRA et les CIRA**

Un texte indemnisant les experts extérieurs à l'administration qui participent aux travaux des commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) va être prochainement publié.

Ce sera une première qui souligne l'importance accordée par le ministère de la culture au travail scientifique des CIRA.

---

## **L'avenir de l'INRAP et de la filière archéologique :**

Le constat des dysfonctionnements liés à la loi de 2003 et à une concurrence non maîtrisée est partagé. Un certain nombre de pistes a été proposé par les organisations syndicales pour remédier à cette situation : retour au monopole, maîtrise d'ouvrage publique, utilisation du « fait maison ». La question du « fait maison » a fait l'objet d'une expertise juridique qui sera communiquée aux organisations syndicales.

Dans ce contexte, la Ministre va confier une mission à deux parlementaires qui étudieront tous les scénarios et les propositions de réorganisation de la filière de l'archéologie préventive. Cette mission portera, en particulier, sur trois sujets :

- 1° le "pôle public" c'est-à-dire la coordination de l'action de l'ensemble des acteurs publics de l'archéologie préventive,
- 2° une meilleure prise en compte des charges de service public de l'INRAP et la prévention des phénomènes de dumping,
- 3° l'organisation de l'INRAP sur le plan économique et social ainsi que sa place dans la filière de l'archéologie préventive.

Le projet de loi LCAP contient déjà des dispositions sur l'archéologie préventive. La ministre souhaite que, le cas échéant, ce vecteur puisse intégrer de nouvelles dispositions issues de ces réflexions.

Fabrice Bakhouche

